

DÉLIBÉRATION N° 17/209

Séance du mercredi 15 mars 2017

Approbation du Compte financier 2017

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 15 mars 2016,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'article 9, alinéa 4 du décret susvisé,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M Bruno Maquart,

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

DECIDE

Articles 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 061 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- 14 730 216 € d'autorisations d'engagement au titre de l'enveloppe investissement
- 133 607 995 € de crédits de paiement
- 4 562 014 € de solde budgétaire
- 4 534 494 € de variation de trésorerie
- 8 713 797 € de résultat patrimonial
- 13 509 762 € de capacité d'autofinancement
- 11 194 129 € de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 8.713.797,74 € au compte de réserve facultative.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 15 mars 2017

Le président du conseil d'administration
Bruno Maquart

